

## Communiqué de presse NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

«*Tout le monde la boucle !* »

09.09.2015

**Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière, et l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) ont lancé ce matin une nouvelle campagne de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité. Objectif : inciter petits et grands à s'attacher correctement, et ce tant à l'avant qu'à l'arrière. A l'heure actuelle, près de 1 Wallon sur 3 avoue ne pas porter systématiquement la ceinture à l'arrière et seul 1 enfant sur 3 est correctement attaché.**



Ce mois de septembre, un nouvel « Otto », ce petit ambassadeur de la sécurité routière, rappellera - avec une pointe d'agacement - aux conducteurs et à leurs passagers qu'il est temps de ... la boucler.

### LA CEINTURE

#### **Le port de la ceinture en quelques chiffres**

Obligatoire depuis 1975, le port de la ceinture de sécurité à l'avant peut sembler relativement bon, avec près de 83% des Wallons qui la portent (Mesure de comportement IBSR, 2013), mais des efforts restent cependant à faire si l'on veut rejoindre les meilleurs élèves européens (Pays-Bas 97%, France et Allemagne 98%). Le port de la ceinture à l'arrière, pourtant obligatoire depuis 1991, semble en revanche tarder à entrer dans les mœurs. En effet, près de 1 Wallon sur 3 déclare ne pas la porter systématiquement (AWSR, 2015).

### Fausse perception de sécurité

Les usagers ont tendance à minimiser les risques du non-port de la ceinture de sécurité à l'arrière. D'ailleurs, plus de 2 conducteurs wallons sur 10 s'accordent à dire qu'elle n'est pas nécessaire à l'arrière du véhicule (AWSR, 2015). Ce pourcentage alarmant découle sans doute d'une illusion de sécurité de la part des passagers. Or, en cas d'accident, le siège avant se transforme en mur de béton sur lequel le passager arrière non-ceinturé viendra s'écraser. Un passager arrière sans ceinture risque par ailleurs de blesser gravement voire de tuer les occupants à l'avant : en cas d'impact à 50 km/h, une personne de 80 kg pèse en effet près d'une tonne...

### Risques

- En cas de collision frontale, un conducteur dont le passager arrière n'est pas attaché court 5 fois plus de risques de mourir qu'un conducteur dont le passager est attaché (Factsheet SWOV, 2012).
- Le taux de survie est beaucoup moins élevé en cas d'accident sans ceinture : 4 personnes sur 10 décédées dans un accident sur autoroute ne portaient pas leur ceinture, contre seulement 1 sur 10 pour celles qui la portaient (Accidents mortels sur autoroute, IBSR, 2014).

### 'La ceinture, pas besoin quand on ne va pas loin'

Les conducteurs ne manquent pas de trouver de fausses bonnes excuses pour ne pas porter la ceinture de sécurité. Parmi celles-ci, on retrouve : le fait de parcourir une petite distance (30%); par distraction/oubli (38%) ; le caractère inconfortable/gênant de la ceinture (22 %) ; parce que la ceinture est difficile d'accès ou trop courte (7%) (AWSR 2015).

### LES DISPOSITIFS DE RETENUE POUR ENFANTS (DRE)

En ce qui concerne les enfants de moins de 1,35 m, ils doivent être transportés dans un siège-auto adapté. Les résultats d'une nouvelle étude de l'IBSR sur l'utilisation des dispositifs de retenue pour enfants en 2014 sont interpellants.

### **Seulement 1 enfant sur 3 correctement attaché**

Seul 1 enfant sur 3 est transporté en toute sécurité en voiture en Belgique (correctement attaché dans un dispositif approprié à son poids et/ou sa taille). Par ailleurs, il est inquiétant de constater qu'encore 1 enfant sur 5 n'est pas du tout attaché.

### **Informations lors de l'achat**

On constate que le fait de recevoir des informations lors de l'achat du dispositif de retenue pour enfant a un impact positif sur sa bonne utilisation : les enfants dont le conducteur a reçu des conseils sont en effet souvent mieux retenus que ceux qui n'ont pas reçu de conseils.

### **Risques**

Correctement utilisés et installés, les dispositifs de retenue pour enfants réduisent les risques de décès de 70% en cas d'accident (OMS, 2011).

### **Une campagne grand public**

Fortes de ces constatations, l'AWSR lance une campagne de sensibilisation grand public. Outre les 300 affiches le long des autoroutes et routes régionales secondaires wallonnes, la campagne se déclinera via différents canaux, notamment en radio, sur les barrières à la sortie de parkings dans les grands centres urbains ainsi que par voie d'affichettes et de dépliants d'informations. Elle sera également relayée sur les réseaux sociaux de l'AWSR.

Par ailleurs, une brochure sur l'utilisation des sièges-autos, dont le contenu a été développé par l'IBSR, ainsi qu'une rubrique avec les questions les plus fréquemment posées au sujet des sièges-autos sont disponibles sur le tout nouveau site internet développé par l'AWSR : **[www.tousconcernés.be](http://www.tousconcernés.be)**. Ce site est en effet destiné à partager un maximum d'informations et de conseils utiles avec les citoyens, que ce soit sur la ceinture ou les sièges-autos, ou encore sur les principales causes d'insécurité routière. En effet, nous sommes tous usagers et donc tous concernés par une route plus sûre !

\*\*\*

**Pour le Ministre Maxime PREVOT, cette nouvelle campagne est un outil de sensibilisation supplémentaire pour atteindre l'objectif qu'il a fixé : réduire à 200 le nombre de victimes sur les routes wallonnes d'ici 2020. «Boucler sa ceinture est l'un des moyens les plus simples et les plus efficaces pour sauver des vies. Il est essentiel de rappeler aux usagers de la route qu'ils doivent bannir toutes les fausses bonnes excuses et s'attacher toujours et partout, tant à l'avant qu'à l'arrière».**

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

### **Contacts Presse :**

Belinda DEMATTIA – Porte-parole de l'AWSR – 0498/048.361

Sarah PIERRE – Attachée de presse du Ministre Maxime Prévot – 0474/683.729